



**Groupement forestier de
Lotbinière Mégantic inc.**

Plan d'aménagement forestier

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:

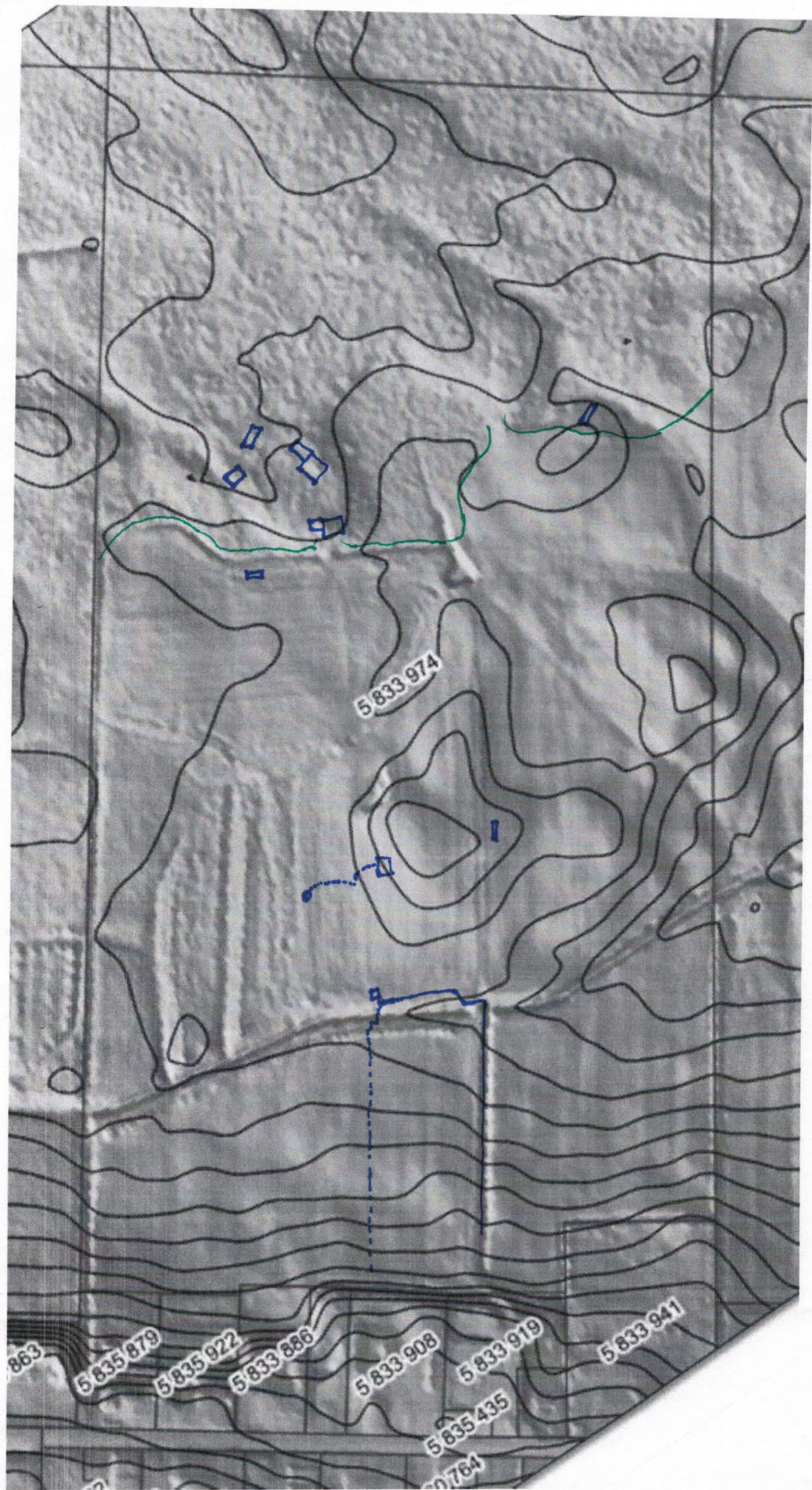
ADRESSE:

VILLE:

REPRÉSENTANT AUTORISÉ:

TÉL:

NO PRODUCTEUR:



PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2622 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



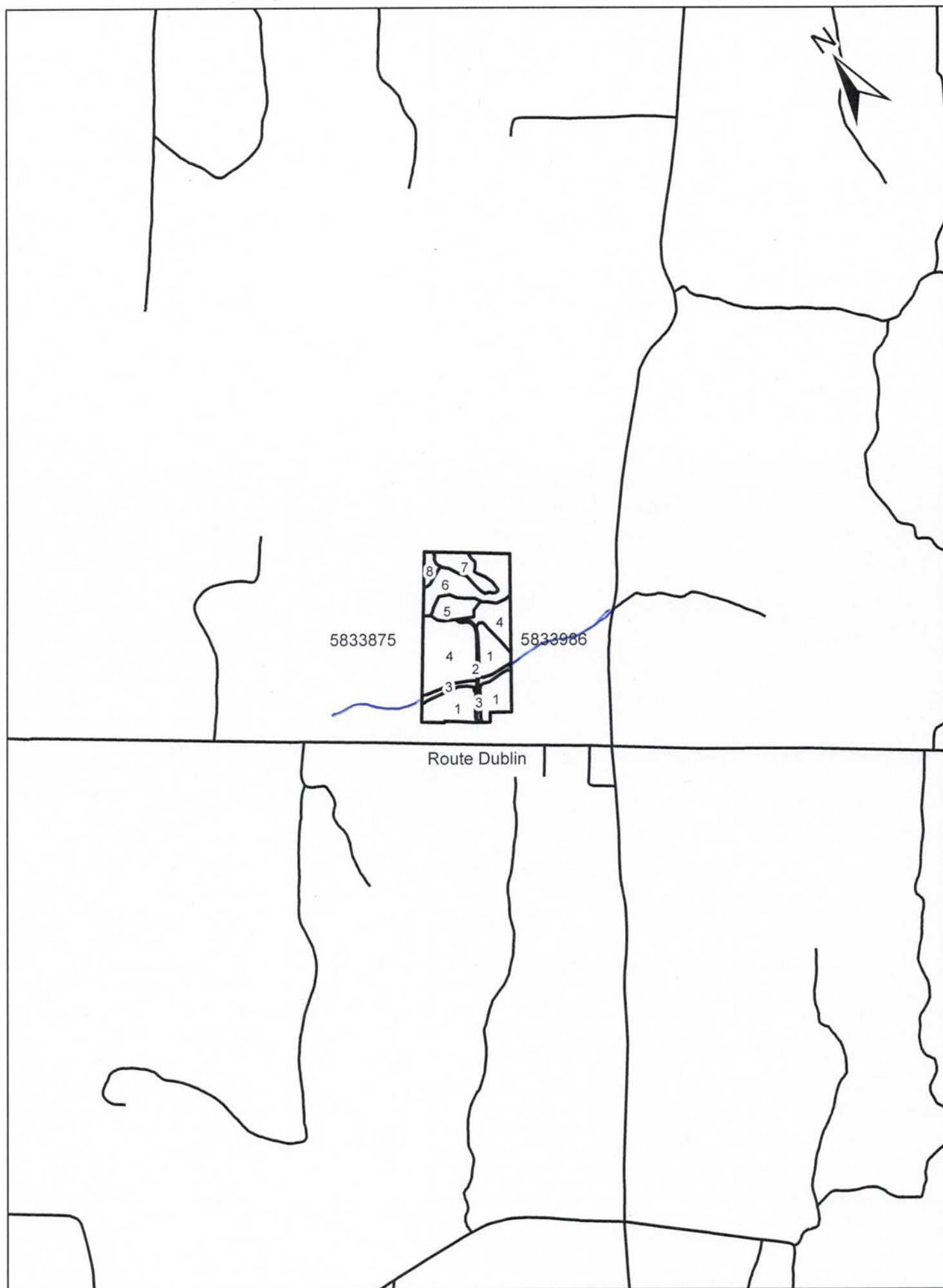
Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)	
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ)	NO D'ACTIONNAIRE DATE DE NAISSANCE
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE)	LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐
AUTRE PROPRIÉTAIRE	EMAIL NEQ TÉLÉPHONE(S) RÉS : BUR: CEL :
REPRÉSENTANT	Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant : Oui ☐ Non ☒

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1731404221071
BLOC :	01
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par: Mathias Gosselin	

LOCALISATION DES LOTS					
MRC : L'ÉRABLE					
MUNICIPALITÉ (code) : INVERNESS					
32058					
DATE D'EXPIRATION DU PAF	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	ÉTAT	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)
2032-07-27	17 / 314 / 171	A	2525-85-4727	INVERNESS 1103	SEPT 07
ÉTAT : A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER				LOT	SUPERFICIE FORESTIÈRE
				5833974	4.9 Ha
				TOTAL	4.9 Ha
					14.1 Ha
					14.1 Ha

Description de la forêt / Cartographie



Numéro de la carte

21L05SE

1:15 000



GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270 RUE ST PIERRE, STE AGATHE, G0S 2A0 — TEL. (418) 589-2529
FAX (418) 589-2556

zone sensible

Affectation du territoire

Urbain Agricole Forestière Agro-Forestière

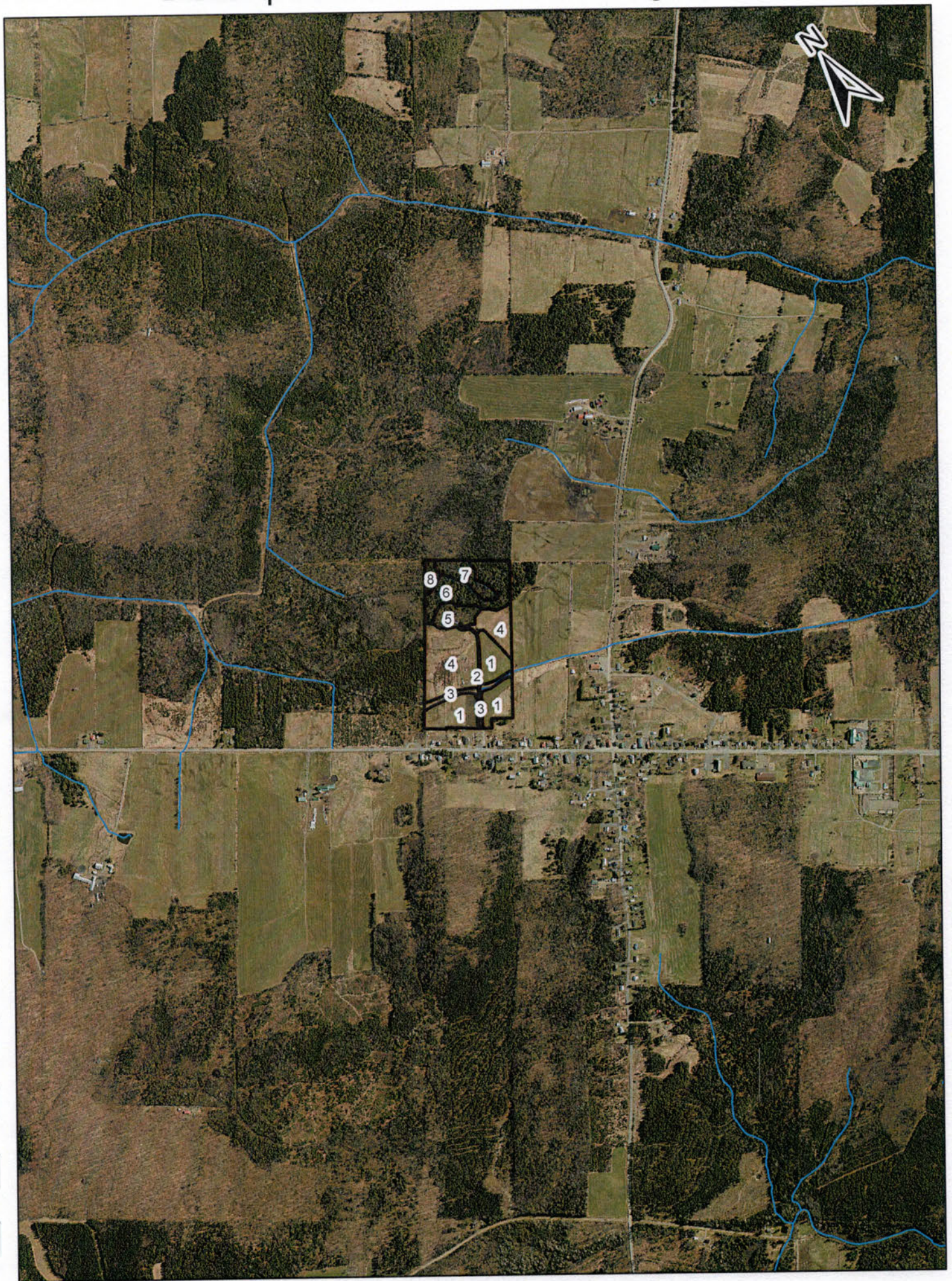
Zone à protéger

Lac X Cours d'eau Ravage X Marécage

Contraintes naturelles

X Aucune

Description de la forêt / Cartographie



Numéro de la carte

21L05SE

1:15 000



GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
 LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270 RUE ST-PIERRE, ST-AGATHE, QUS SAG — TEL: (418) 589-2558
FAX: (418) 589-2558

zone sensible

Affectation du territoire

Urbain Agricole Forestière Agro-Forestière

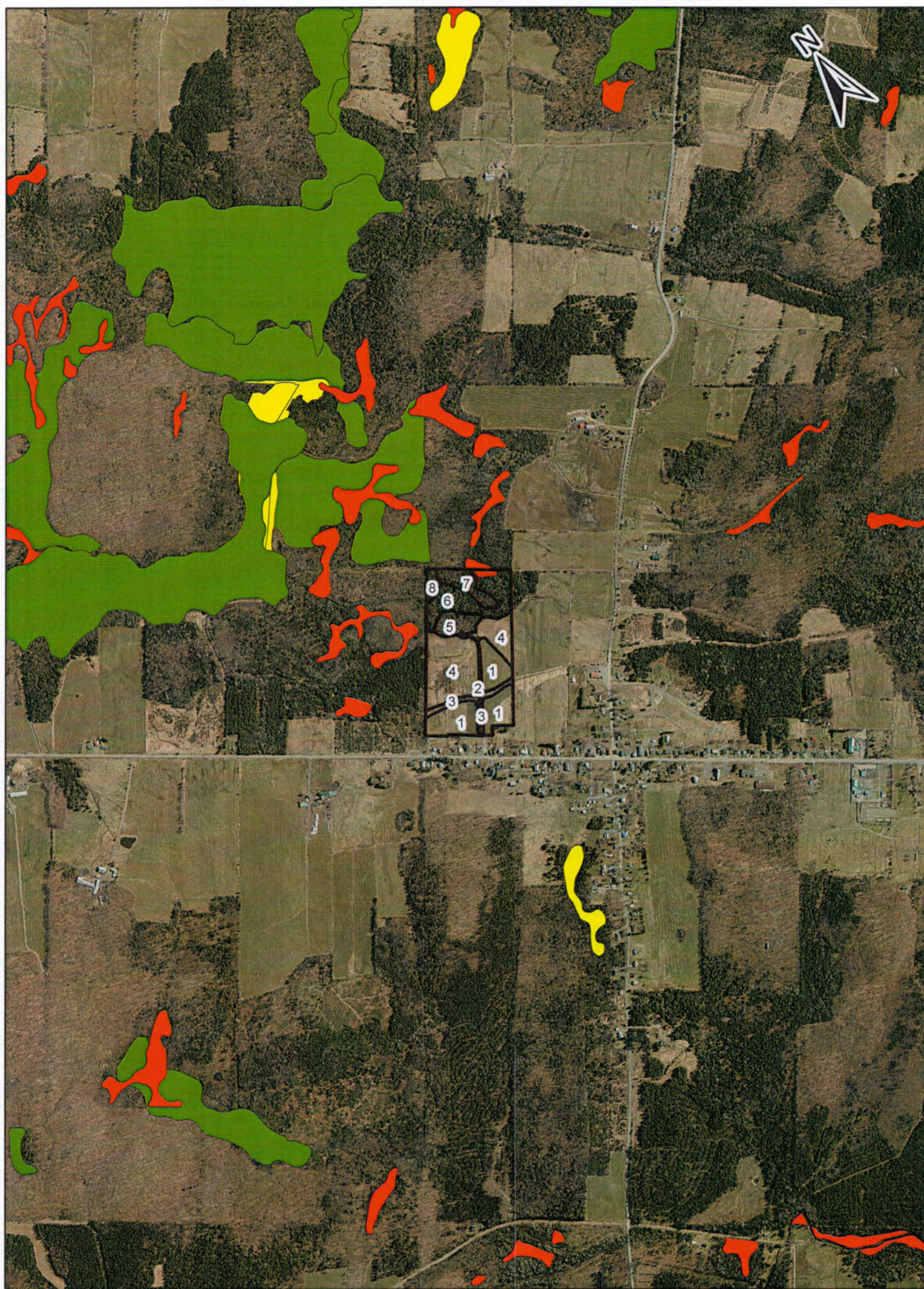
Zone à protéger

Lac X Cours d'eau Ravage X Marécage

Contraintes naturelles

X Aucune

Milieux Humides Potentiels



Légende

-  Milieu humide boisé
-  Milieu humide non-boisé
-  Marécage
-  Milieu humide non-classé
-  Eau peu profonde
-  PSG_Stéphane Isabelle

Note : L'identification des zones de milieux humides potentiels provient des cartes développées par le Ministère. Cette cartographie sert donc de repère pour vérifier s'il y a une présence potentielle de milieux humides et elle ne peut servir de délimitation officielle et légale pour une autorisation ministérielle ou municipale. Dans tous les cas, il faut consulter votre MRC ou municipalité et solliciter l'expertise de professionnels en environnement pour valider la présence de milieux humides.

DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

#	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Densité	Hauteur (m)	Âge	Note
1	Champs		3.8				
2	Chemin		0.2				
3	Friche + Ruisseau		0.6				
4	Friche herbacée		4.6				
5	Mélangé	ERR/SAB	0.9	B	16	60	1
6	Prucheraie	PRU/ERR/BOJ	2.6	A	16 à 20	30 à 70	
7	Mélangé	PRU/ERR/BOJ	1	B	14 à 20	30 à 70	2
8	Mélangé à dominance résineuse	SAB/THO/BOJ/ERR/PRU/EPR	0.4	A	3 à 8	10 à 30	
9							
10							
11							
Classes de densité du couvert		Facteurs de conversion					
A	80% à 100% (Fort)	Superficie		Longueur			
B	60% à 80% (Normal)	1 hectare = 2,471 acres		1 pied = 0,305 mètre			
C	40% à 60% (Faible)	1 hectare = 2,92 arpents carrés		1 mille= 1,6 kilomètres			
D	25% à 40% (Très faible)	1 hectare = 10 000 mètres carrés		1 arpent = 192 pieds			
Notes sur les peuplements							
1	Regénéré en chênes rouges et érables rouges.						
2	Regénéré en pruches et érables rouges.						

TRAVAUX DE MISE EN VALEUR					
#	Type de peuplement	Travaux suggérés	Note	Superficie (ha ou MP)	Horizon
5	Mélangé	Une coupe d'assainissement du peuplement.		0.9	Moyen terme
6	Prucheraie	Une coupe d'assainissement du peuplement.		2.6	Moyen terme
7	Mélangé	Une coupe d'amélioration du peuplement.		1	Court terme
8	Mélangé à dominance résineuse	Une coupe d'amélioration du peuplement.		0.4	Court terme
	#N/A			#N/A	
Horizon : Urgent (1 ans) Court terme (1 à 3 ans) Moyen terme (3 à 6 ans) Long terme (6 à 10 ans)					
Notes sur les travaux					
→ Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.					

6-REMARQUES

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.
- * de respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre et je m'engage envers la gestion durable des ressources de ma propriété selon les normes reconnues en la matière.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé	Date
---	------

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

Ce plan est valide jusqu'en 27-07-2032 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur des forêts privées.(règlement #4 du 1 avril 1997) de l'Agence Forestière des Bois-Francs .

	2020-006	27/07/2022
Signature de l'ingénieur forestier	Numéro de permis de l'OIFQ	Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: Mathias Gosselin

PAF : 1731404221071

LA PROPRIÉTÉ

Municipalité (code) : 32058
INVERNESS

Numéro de producteur :

Unité cadastrale (code) : 1103
INVERNESS

Plan d'aménagement : 1731404221071

Rang (code) : 07 SEPT

Bloc : 01

Lot (s) : 5833974,

Déclaration de l'ingénieur forestier

Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui ☐ Nom de l'ingénieur forestier : Steven Beaunage
Non ☒ Signature : [Signature]
Date : 27/07/2022

No permis : 2020-006

Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance :

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- ☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- ☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire "Renseignement personnels" et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire : [Signature]

Date : _____

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

- ☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____
Signature

Date : _____

Déchiquetage et débroussaillage

On retrouve sur cette superficie, un couvert herbacé et arbustif, de faible valeur commerciale, qu'il convient d'enrayer afin de faciliter la mise en terre des plants. Cette intervention consiste à débroussailler mécaniquement à l'aide d'une débroussailleuse à pacage ou de déchiqueter à l'aide d'une pelle mécanique, la superficie, afin d'éliminer la broussaille et les arbustes. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants/hectare d'essences résineuse appropriées au type de sol.

Débroussaillage et mise en andains

Le traitement a comme objectif la remise en valeur du site en remplaçant la végétation de faible valeur commerciale par un reboisement avec une essence de qualité. La coupe de conversion consiste à couper totalement les arbres. Les déchets de coupe résultant de cette intervention seront mis en andains pour faciliter la mise en terre des plants. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'une essence appropriée au type de sol, répartis le plus uniformément possible.

Récupération, Débroussaillage et Préparation de terrain (coupe de conversion avec volume)

Les facteurs qui déterminent la réalisation d'une coupe de conversion avec volume dans un peuplement sont : la très faible valeur commerciale des arbres et la régénération inadéquate d'essences de valeur en sous-étage. La coupe de conversion avec volume est une coupe totale avec une récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'essences appropriées au type de sol et répartis le plus uniformément possible. Si nécessaire, des travaux de drainage doivent être réalisés afin d'égoutter adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mi en terre. À noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Déblaiement mécanique (Peigne)

Cette intervention consiste à ramasser et mettre en andains les déchets de coupe dans le but de permettre la mise en terre de 2000 plants à l'hectare, d'une ou des essence(s) approprié(s) au type de sol et réparties le plus uniformément possible. Si nécessaire, des travaux de drainage seront effectués afin d'assurer la survie et une bonne croissance des plants. À noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Drainage dénudé et boisé

Afin d'accentuer et de maintenir la croissance des arbres de ce peuplement, un réseau de drainage devra être effectué. Ces travaux comprennent le creusage de fossés principaux et secondaires afin d'abaisser le niveau de la nappe d'eau contenu dans le sol. Ainsi, les racines pourront se développer adéquatement tout en favorisant chez l'arbre une meilleure résistance au vent, aux maladies et aux insectes. Il est à noter que la totalité des coûts de drainage sera aux frais du propriétaire.

Reboisement

Afin de rendre productive cette superficie, nous vous suggérons un reboisement. Ceci consiste à faire la mise en terre de 2000 (résineux) ou 1000 (feuillu) plants à l'hectare, d'une ou des essence(s) approprié(s) au type de sol et répartis le plus uniformément possible.

Regarni

Pour rétablir une densité acceptable de cette plantation, on devra procéder à un regarni. Cette intervention consiste à remplacer les plants morts de façon à obtenir environ 2000 plants à l'hectare répartis le plus uniformément possible.

Dégagement de régénération naturelle

Ce traitement consiste à libérer la régénération en essences désirées ou de créer un environnement propice à l'établissement de celle-ci, par des moyens mécaniques ou manuels, en éliminant la végétation concurrente.

Coupe de jardinage

Ce traitement consiste en une coupe périodique pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% de la surface terrière du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses ou mal formées sans tenir compte des différentes classes de diamètre. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement.

Coupe d'amélioration d'érablière

Cette coupe vise à éliminer les sujets indésirables d'une érablière en état de production afin d'améliorer le rendement en sirop d'érable. Pour ce faire, on enlève les arbres malades, cassés ou morts en créant des petites trouées dans le peuplement et on prélève entre 15 et 20% du volume sur pied. Les érables à conserver sont des sujets de bonne croissance avec une cime bien développée, sans défaut apparent. Enfin, il faut également conserver quelques essences compagnes telles : le bouleau jaune, le frêne blanc, l'orme, le hêtre etc. afin de préserver la diversité et la tolérance du peuplement face aux perturbations naturelles.

Coupe de succession résineuse

L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé (2 ans suivant la coupe), il faudra éclaircir si nécessaire le résineux de façon à garder environ 2500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront : l'épinette, le sapin, la pruche et les feuillus en général.

Coupe de succession feuillue

L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des feuillus de qualité en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé, il faudra éclaircir si nécessaire le feuillu de façon à garder environ 500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront : l'érable à sucre, le bouleau jaune, le frêne blanc etc.

Coupe progressive d'ensemencement

Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entremise d'une coupe partielle afin de favoriser l'installation de la régénération naturelle. Lors de cette première coupe on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité et les plus vigoureux afin de produire les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 30 et 50%. La coupe finale s'effectuera lorsque la régénération sera bien installée soit 5 à 10 ans après la coupe.

Coupe sanitaire (assainissement)

L'intervention suggérée dans ce peuplement consiste à récolter les arbres feuillus et les résineux de faible qualité de manière à favoriser les arbres de belles qualités et les plus vigoureux. Ainsi, la régénération, en essences résineuses ou feuillues de qualité pourra aussi commencer à s'installer. Il faut cependant éviter d'éclaircir trop sévèrement le boisé pour ne pas favoriser l'installation des essences indésirables ou de faible valeur et pour éviter les risques de chablis.

Coupe totale avec protection de la régénération et des sols

Étant donné que ce peuplement a atteint ou approche la maturité, nous vous conseillons de couper totalement ce dernier tout en protégeant la régénération présente.

(INFORMATION AUPRÈS DE VOTRE MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES RÉGLEMENTS D'ABATTAGE)